



## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 avril 2021

## PRINCIPES DU SURVEILLANT PÉNITENTIAIRE, ACTEUR INCONTOURNABLE D'UNE DÉTENTION SÉCURISÉE

Lundi 19 avril 2021, à l'occasion d'une visite au centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan, le garde des Sceaux signe les « Principes du surveillant pénitentiaire, acteur incontournable d'une détention sécurisée » avec les représentants nationaux des organisations syndicales des personnels de surveillance.

Chaque jour, le surveillant pénitentiaire **incarne, représente et défend les missions et les valeurs du service public pénitentiaire**.

A l'heure où le projet de loi pour la « confiance dans l'institution judiciaire » vient renforcer la mission des surveillants au sein des parcours de peine, ces principes réaffirment le rôle du surveillant en le positionnant comme un acteur central de la détention.

Un **cadre professionnel** respectueux garantit une meilleure qualité de vie au travail, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, et ce afin d'éviter l'isolement.

**Le surveillant agit dans un collectif** : la solidarité entre les surveillants, l'esprit d'équipe et le soutien de la hiérarchie sont réaffirmés.

La relation entre le surveillant pénitentiaire et le détenu, fondée sur **l'autorité, l'écoute, l'observation et la responsabilité**, est déterminante.

En effet, par son travail d'écoute, d'observation et d'évaluation au quotidien, le surveillant contribue aux propositions de **prise en charge adaptée des détenus** ; il agit aussi pour **réduire les violences et renforcer la sécurité**.

Afin de développer ces principes, plusieurs initiatives consolideront le **socle de formation**, en veillant en particulier à renforcer la **méthodologie de l'observation**, et les liens entre la formation à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire et les **stages** en établissements pénitentiaires.

L'autorité et le rôle du surveillant sont renforcés par un positionnement et des prérogatives réaffirmés : **le surveillant pénitentiaire est un acteur majeur de la détention**.

**Pour Eric Dupond-Moretti « cette charte concrétise un engagement pris devant les personnels pénitentiaires visant à réaffirmer publiquement qu'ils ne doivent pas être considérés comme des porte-clefs mais comme des acteurs incontournables d'une détention sécurisée préparant activement la réinsertion des détenus. »**

#### Contacts presse

#### Cabinet du garde des Sceaux

Tél : 01 44 77 63 15

[secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr](mailto:secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr)

[presse-justice@justice.gouv.fr](mailto:presse-justice@justice.gouv.fr)

13, place Vendôme  
75042 Paris Cedex 01